



## **Social and Digital Media Guidelines**

**Lignes directrices sur les médias sociaux et numériques**



<b>Contents (English)</b>	<b>Page</b>	<b>Contenu (Français)</b>	<b>Page</b>
<b>General Principals</b>	<b>2</b>	<b>Directeurs généraux</b>	<b>5</b>
Media capacity	2	Capacité médiatique	5
Respect of laws and CEP values	2	Respect des lois et des valeurs de la CEP	5
Responsibility	2	Responsabilité	5
Non-commercial use	3	Utilisation non commerciale	6
<b>Photographs, Audio and Video</b>	<b>3</b>	<b>Photographies, audio et vidéo</b>	<b>6</b>
Photographs	3	Photographies	6
Audio/Video	3	Audio et Vidéo	6
Championship venue	3	Lieu du championnat	7
Terrain	3	Terrain	7
Back of house	4	Arrière de la maison	7
<b>Domain Names/URL / Page Naming / Applications</b>	<b>4</b>	<b>Noms de domaine/URL / Noms de page / Applications</b>	<b>7</b>
<b>Infringements</b>	<b>4</b>	<b>Infractions</b>	<b>7</b>
<b>Miscellaneous</b>	<b>4</b>	<b>Divers</b>	<b>7</b>
Amendment	4	Amendement	7
Final Authority	4	Autorité finale	7
Language	4	Langue	7
<b>Frequently Asked Questions</b>	<b>8</b>	<b>Foire aux questions</b>	<b>8</b>

## CEP Social and Digital Media Guidelines

The [Confédération Européenne de Pétanque](#) (the “CEP”) encourages accredited persons at our championships to share their experiences with their friends, family and supporters via social and digital media. These guidelines are designed to ensure that these activities respect the CEP’s values and the rights of others.

These guidelines apply to all accredited persons at our championships, including all players, coaches, officials, personnel of National Federations and members of accredited media. They apply from the opening of the Championship until the closing of the Championship.

In addition to these guidelines, accredited persons may be subject to additional guidelines related to the use of social and digital media, issued by their National Federation or other respective organisations. Furthermore, the permissions and/or restrictions described in these guidelines are subject to the specific terms of any particular accreditation or where the accredited person is performing duties as a representative of a CEP rights-holder, their activity will be undertaken pursuant to the relevant rights agreement (e.g. pursuant to the terms of the relevant Media Rights Agreement).

Please also refer to the “[Frequently Asked Questions](#)” section for more detailed information on these Guidelines.

### 1. General Principles

- a) **Media capacity:** Only persons accredited as media may act as journalists, reporters or in any other related media capacity while they are at the championship. Accredited persons who are not accredited media can give interviews to the media but are not allowed to report on the championship in any media capacity, including by acting on behalf of any media organisation.
- b) **Respect of laws and CEP values:** Postings made by, or on behalf of, accredited persons must comply with these guidelines and conform to applicable laws and the CEP values of excellence, respect and friendship. Postings must not be made for the purposes of demonstration or any form of political, religious or racial propaganda. They must be dignified and not be discriminatory, offensive, hateful or defamatory.

In particular, when using social and digital media, accredited persons must not:

- i. intrude upon the privacy of others;
  - ii. infringe any intellectual property rights, or other rights of the CEP or any other person or organisation;
  - iii. disclose any confidential information or another person’s or organisation’s private information;
  - iv. interfere with the competitions or the ceremonies of the championship or with the responsibilities of the CEP, the Organising Committee or other entities that are part of the organisation of the championship; or
  - v. violate security measures for the safe conduct of the championship.
- c) **Responsibility:** When accredited persons choose to go public with any comments, opinions or other content posted on social and digital media, they are solely responsible for the consequences of their action. Accredited persons may suffer legal or disciplinary sanctions or other negative consequences for any postings deemed to be inappropriate, illegal, or infringing on any other person’s rights (including the consequences referred to in Section 4 below). This also applies where accredited persons authorise another person or organisation to manage their social media accounts or to express opinions on their behalf.

- d) **Non-commercial use:** During the period of application of these guidelines, accredited persons must not:
- i. use social and digital media for any commercial, promotional or advertising purposes; or
  - ii. sell or commercially distribute any still photographs, audio or video taken or recorded in the championship venue, in each case other than with the prior written approval of the CEP (or their National Federation, where applicable).

This means in particular that the monetisation or commercialisation (including any reference to any brand or commercial relationship in any post) of any social or digital media postings by accredited persons is prohibited. Furthermore, postings which create or imply any association between, on the one hand, an organisation and/or that organisation's products and services and, on the other hand, the CEP, the championship or the Olympic Movement (for instance by use of the CEP official logo or any other CEP properties as defined per the CEP Statutes) are prohibited, unless permission has been obtained from the CEP.

## 2. Photographs, Audio and Video

- a) **Photographs:** accredited persons are allowed to capture, with non-professional equipment, still photographs of the championship or any other activities which occur at the championship venue and to share such pictures on social and digital media for personal, non-commercial and non-promotional use. Photographs can only be shared on accredited persons' personal social and digital media accounts and they must not be made available on social and digital media accounts owned by, or promoting, any commercial organisation, without the CEP's prior written approval.
- b) **Audio/video:** accredited persons are allowed to capture, with non-professional equipment, audio/video, from the championship or any other activities which occur at the championship venue.

Subject to the following conditions, accredited persons are allowed to share audio/video content captured within the championship venue:

- i. Audio/video content captured in, or displaying, the "Terrain" and "Back of House" areas (as defined below) must not be shared or distributed on social and digital media or on any other type of media without the CEP's prior approval; and
  - ii. other audio/video content captured by accredited persons in accordance with these guidelines can only be shared or distributed on social and digital media for personal, non-commercial and non-promotional use; and
  - iii. on accredited persons' personal social and digital media accounts. Such content cannot be made available on social and digital media accounts owned by or promoting any commercial organisation, without the CEP's prior written approval.
- c) **"Championship venue"** means all areas which require accreditation or ticket to gain entry, including the terrain, the training and practice areas, the Control Table and the media centre.
- d) **"Terrain"** means the playing area used for the championship or ceremonies plus the immediate surrounding areas, usually separated from the spectators by a clear boundary.

e) “Back of House” means non-public areas, within and/or surrounding a venue, located after the accreditation point and generally those areas of the venue designed to support the operation. Typically located out of view of the public, access to the Back of House areas is restricted to those individuals with the appropriate accreditation. Back of House areas include Organising Committee operational areas; Player and Coach only areas; Host Broadcaster operational facilities and compounds; administration offices; etc. Back of House does not include spectators’ areas reserved for accredited persons.

### 3. Domain Names/URLs / Page Naming / Applications

The use of the word “CEP” or “European Championship” or other CEP related terms (including their equivalents in other languages) in domain names, URLs and social media handles is not allowed unless approved by the CEP beforehand. For example, [www.\[myname\]cep.com](#) or [@\[myname\]european-championship](#) would not be permitted. Similarly, accredited persons may not create stand-alone championship-themed websites, applications or any other features to host coverage of the championship.

### 4. Infringements

In cases of infringement of these guidelines, the CEP may require the concerned persons or organisations to remove any infringing content, or, depending on the circumstances, may take further measures such as withdrawing the accreditation of the relevant person or organisation, taking legal action or imposing other sanctions pursuant to the CEP Statutes and Regulations.

### 5. Miscellaneous

**Amendment:** The CEP may amend these guidelines, as it deems appropriate.

**Final authority:** The CEP Board of Directors shall be the final authority with respect to the interpretation and implementation of these guidelines.

**Language:** In case of any discrepancy between the different language versions of these guidelines, the text of the English version will prevail.

## Lignes directrices du a CEP sur les médias sociaux et numériques

La Confédération Européenne de Pétanque (la "CEP") encourage les personnes accréditées à nos championnats à partager leurs expériences avec leurs amis, leur famille et leurs supporters via les médias sociaux et numériques. Ces lignes directrices visent à assurer que ces activités respectent les valeurs du SCEP et les droits des autres.

Ces directives s'appliquent à toutes les personnes accréditées à nos championnats, y compris tous les joueurs, entraîneurs, officiels, personnel des fédérations nationales et membres des médias accrédités. Ils s'appliquent de l'ouverture du Championnat jusqu'à la clôture du Championnat.

En plus de ces directives, les personnes accréditées peuvent être soumises à des directives supplémentaires relatives à l'utilisation des médias sociaux et numériques, publiées par leur fédération nationale ou d'autres organisations respectives. En outre, les autorisations et/ou restrictions décrites dans les présentes lignes directrices sont soumises aux conditions spécifiques de toute accréditation particulière ou, lorsque la personne accréditée exerce ses fonctions en tant que représentant d'un détenteur de droits CEP, son activité sera entreprise conformément à l'accord de droits pertinent (par exemple, conformément aux conditions de l'accord de droits médias pertinent).

Veuillez également consulter la section "Foire aux questions" pour de plus amples renseignements sur ces lignes directrices.

### 1. Principes généraux

- a) **Capacité médiatique** : Seules les personnes accréditées en tant que médias peuvent agir en tant que journalistes, reporters ou à tout autre titre médiatique connexe pendant leur présence au championnat. Les personnes accréditées qui ne sont pas des médias accrédités peuvent donner des interviews aux médias mais ne sont pas autorisées à rendre compte du championnat en quelque qualité médiatique que ce soit, y compris en agissant au nom d'une organisation médiatique.
- b) **Respect des lois et des valeurs de la CEP** : Les affichages faits par des personnes accréditées ou en leur nom doivent respecter les présentes lignes directrices et se conformer aux lois applicables et aux valeurs d'excellence, de respect et d'amitié du SCEP. Les messages ne doivent pas être postés à des fins de manifestation ou de toute forme de propagande politique, religieuse ou raciale. Ils doivent être dignes et ne pas être discriminatoires, offensants, haineux ou diffamatoires.

En particulier, lorsqu'elles utilisent les médias sociaux et numériques, les personnes accréditées ne doivent pas :

- i. s'immiscer dans la vie privée d'autrui ;
  - ii. violer tout droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit de la CEP ou de toute autre personne ou organisation ;
  - iii. divulguer toute information confidentielle ou les informations privées d'une autre personne ou organisation ;
  - iv. interférer avec les compétitions ou les cérémonies du championnat ou avec les responsabilités de la CEP, du Comité d'Organisation ou d'autres entités qui font partie de l'organisation du championnat ; ou
  - v. violer les mesures de sécurité pour le bon déroulement du championnat.
- c) **Responsabilité** : Lorsque les personnes accréditées choisissent de rendre public leurs commentaires, opinions ou tout autre contenu affiché sur les médias sociaux et numériques, elles sont seules responsables des conséquences de leur action. Les personnes accréditées peuvent faire l'objet de sanctions légales ou disciplinaires ou

d'autres conséquences négatives pour tout affichage jugé inapproprié, illégal ou portant atteinte aux droits d'une autre personne (y compris les conséquences visées à la section 4 ci-dessous). Ceci s'applique également lorsque des personnes accréditées autorisent une autre personne ou organisation à gérer leurs comptes de médias sociaux ou à exprimer des opinions en leur nom.

- d) **Utilisation non commerciale** : Pendant la période d'application des présentes lignes directrices, les personnes accréditées ne doivent pas :
- i. utiliser les médias sociaux et numériques à des fins commerciales, promotionnelles ou publicitaires ; ou
  - ii. vendre ou distribuer commercialement toute photographie, audio ou vidéo prise ou enregistrée sur le lieu du championnat, dans tous les cas sans l'autorisation écrite préalable de la CEP (ou de leur Fédération nationale, le cas échéant).

Cela signifie en particulier que la monétisation ou la commercialisation (y compris toute référence à une marque ou à une relation commerciale dans un message) de tout affichage social ou numérique par des personnes accréditées est interdite. En outre, les affichages qui créent ou impliquent une association entre, d'une part, une organisation et/ou les produits et services de cette organisation et, d'autre part, la CEP, le championnat ou le Mouvement olympique (par exemple en utilisant le logo officiel de la CEP ou toute autre propriété de la CEP telle que définie par les statuts de la CEP) sont interdits, sauf autorisation obtenue de la CEP.

## 2. Photographies, audio et vidéo

- a) **Photographies** : les personnes accréditées sont autorisées à capturer, avec de l'équipement non professionnel, des photos du championnat ou de toute autre activité qui se déroule sur le site du championnat et à partager ces photos sur les médias sociaux et numériques pour un usage personnel, non commercial et non promotionnel. Les photographies ne peuvent être partagées que sur les comptes sociaux et numériques personnels des personnes accréditées et ne doivent pas être mises à disposition sur des comptes sociaux et numériques appartenant à, ou faisant la promotion d'une organisation commerciale, sans l'accord écrit préalable de la CEP.
- b) **Audio/vidéo**: Les personnes accréditées sont autorisées à capturer, avec de l'équipement non professionnel, des enregistrements audio/vidéo du championnat ou de toute autre activité qui se déroule sur le site du championnat.

Sous réserve des conditions suivantes, les personnes accréditées sont autorisées à partager le contenu audio/vidéo capturé sur le site du championnat :

- i. Le contenu audio/vidéo capturé ou affiché dans les zones "Terrain" et "Arrière de la maison" (telles que définies ci-dessous) ne doit pas être partagé ou distribué sur des médias sociaux et numériques ou sur tout autre type de média sans l'approbation préalable du CEP, et
- ii. les autres contenus audio/vidéo saisis par des personnes accréditées conformément aux présentes lignes directrices ne peuvent être partagés ou distribués sur les médias sociaux et numériques que (i) à des fins personnelles, non commerciales et non publicitaires ; et
- iii. sur les comptes sociaux et numériques personnels des personnes accréditées. Un tel contenu ne peut être mis à disposition sur des comptes de médias sociaux et



numériques appartenant à ou faisant la promotion d'une organisation commerciale, sans l'accord écrit préalable de la CEP.

- c) **“Lieu du championnat”** désigne toutes les zones qui nécessitent une accréditation ou un billet pour y accéder, y compris le terrain, les aires d'entraînement et d'entraînement, la table de contrôle et le centre des médias.
- d) **“Terrain”** désigne l'aire de jeu utilisée pour le championnat ou les cérémonies ainsi que les zones environnantes immédiates, habituellement séparées des spectateurs par une limite Claire.
- e) **“Arrière de la maison”** désigne les zones non publiques, à l'intérieur et/ou autour d'un site, situées après le point d'accréditation et généralement les zones du site conçues pour soutenir l'opération. Généralement situé hors de la vue du public, l'accès à l'arrière de la maison est réservé aux personnes possédant l'accréditation appropriée. L'arrière de la Maison comprend les zones opérationnelles du Comité d'organisation, les zones réservées aux joueurs et aux entraîneurs, les installations opérationnelles et les enceintes du diffuseur hôte, les bureaux administratifs, etc. L'arrière de la Maison n'inclut pas les zones réservées aux spectateurs pour les personnes accréditées.

### 3. Noms de domaine/URLs / Noms de page / Applications

L'utilisation du mot "CEP" ou "Championnat d'Europe" ou d'autres termes liés à la CEP (y compris leurs équivalents dans d'autres langues) dans les noms de domaine, les URL et les poignées de médias sociaux n'est pas autorisée, sauf autorisation préalable de la CEP. Par exemple, `www.[peutnommer]cep.com` ou `@[peutnommer]championnatdeurope` ne seraient pas autorisés. De même, les personnes accréditées ne peuvent pas créer des sites Web, des applications ou d'autres caractéristiques autonomes sur le thème du championnat pour assurer la couverture du championnat.

### 4. Infractions

En cas de violation des présentes lignes directrices, la CEP peut exiger des personnes ou organisations concernées qu'elles retirent tout contenu contrefait ou, selon les circonstances, peut prendre d'autres mesures telles que le retrait de l'accréditation de la personne ou de l'organisation concernée, l'engagement d'actions en justice ou l'imposition d'autres sanctions conformément à ses statuts et règlements.

### 5. Divers

**Amendement :** Le CEP peut modifier les présentes lignes directrices s'il le juge approprié.

**Autorité finale :** Le Comité exécutif du CEP est l'autorité finale en ce qui concerne l'interprétation et la mise en œuvre des présentes lignes directrices.

**Langue :** En cas de divergence entre les différentes versions linguistiques des présentes lignes directrices, le texte de la version anglaise fera foi.

Frequently Asked Questions / Foire aux questions

These FAQ are provided by the CEP for information purposes only. Accredited persons at the championship should consult the full version of the CEP Social and Digital Media Guidelines available at [www.cep-petanque.com](http://www.cep-petanque.com)

*Ces FAQ sont fournies par le CEP à titre d'information seulement. Les personnes accréditées au championnat devraient consulter la version complète des lignes directrices du CEP sur les médias sociaux et numériques disponibles sur [www.cep-petanque.com](http://www.cep-petanque.com)*

The integrity of the CEP logo and other CEP properties should be maintained, and the CEP logo and other CEP properties should not be distorted, altered or used in a context that has no relevance for the championship. Further guidance about the permitted use of CEP properties by media organisations (i.e. written press, photographers, non-rights-holding broadcasters, and any other rights holding media, whether accredited and non-accredited) is included in the CEP's "Media Rights Agreement"

L'intégrité du logo CEP et des autres propriétés du CEP doit être maintenue, et le logo CEP et les autres propriétés du CEP ne doivent pas être déformés, modifiés ou utilisés dans un contexte qui n'a aucune pertinence pour le championnat. D'autres conseils sur l'utilisation autorisée des propriétés de la CEP par les organisations de médias (c'est-à-dire la presse écrite, les photographes, les radiodiffuseurs non détenteurs de droits et tout autre média détenteur de droits, qu'il soit accrédité ou non) sont inclus dans le "Media Rights Agreement" de la CEP.

---

Q: Who is concerned by the Guidelines?

A: The Guidelines apply to all accredited persons, in particular to all players, coaches, officials, personnel of National Federations and members of media accredited to the championship. Furthermore, the permissions and/or restrictions described in the guidelines are subject to the specific terms or where the accredited person is performing duties as a representative of a CEP rights-holder, their activity will be undertaken pursuant to the relevant rights agreement (e.g. pursuant to the terms of the relevant Media Rights Agreement).

Q : *Qui est concerné par les lignes directrices ?*

R : *Les Directives s'appliquent à toutes les personnes accréditées, en particulier à tous les joueurs, entraîneurs, officiels, personnel des fédérations nationales et membres des médias accrédités au championnat. En outre, les autorisations et/ou restrictions décrites dans les lignes directrices sont soumises aux conditions spécifiques ou, lorsque la personne accréditée exerce des fonctions en tant que représentant d'un détenteur de droits CEP, son activité sera entreprise conformément à l'accord de droits pertinent (par exemple, conformément aux conditions de l'accord de droits médiatiques pertinent).*

---

Q: When do the Guidelines apply?

Q : *Quand les Lignes directrices s'appliquent-elles ?*

A: The Guidelines apply from the opening of the championship until the closing of the championship.

R : *Les lignes directrices s'appliquent de l'ouverture du championnat jusqu'à la clôture du championnat.*

Q: Can I share photos taken during the championship?

A: YES; accredited persons can share still photographs taken within or outside the championship on social and digital media and internet provided such postings are not used for commercial purposes, are shared on accredited person's personal social media account and respect applicable laws and the rights of others.

Q : Puis-je partager des photos prises pendant le championnat ?

R : OUI ; les personnes accréditées peuvent partager des photos prises à l'intérieur ou à l'extérieur du championnat sur les médias sociaux et numériques et sur Internet à condition que ces affichages ne soient pas utilisés à des fins commerciales, qu'ils soient partagés sur le compte personnel des personnes accréditées sur les médias sociaux et respectent les lois applicables et les droits des autres.

---

Q: Can I use social media or update my blog/website during my participation in the championship?

A: YES; the CEP encourages all accredited persons to share their experience at the championship with others through internet or any social and digital media (e.g. via services such as Facebook, Twitter, Instagram, etc.) but requests that certain rules are observed. In particular, this activity should comply with the guidelines, the CEP Statutes and be consistent with the CEP's values of excellence, respect and friendship. Also remember that any online activity is still subject to applicable laws (such as defamation, privacy and intellectual property laws) and so the guidelines require accredited persons to respect those laws and ensure that their social and digital media activity is in good taste, dignified and does not contain vulgar or obscene content. Postings that are racist, discriminatory or otherwise offensive towards other persons are also prohibited.

During the period of the Games, accredited persons are not allowed to commercialise their social and digital media and internet activities (see further below "[Can I post about my sponsors during the championship?](#)") or to post or share certain types of video (see further below "[Can I share videos taken from within the championship?](#)").

Q : Puis-je utiliser les médias sociaux ou mettre à jour mon blog/site web pendant ma participation au championnat ?

R : OUI ; le CEP encourage toutes les personnes accréditées à partager leur expérience du championnat avec d'autres personnes par Internet ou par tout média social et numérique (par exemple via des services tels que Facebook, Twitter, Instagram, etc.) mais exige que certaines règles soient respectées. En particulier, cette activité doit être conforme aux lignes directrices et aux Statuts du CEP et être conforme aux valeurs d'excellence, de respect et d'amitié du CEP. N'oubliez pas non plus que toute activité en ligne est toujours soumise aux lois applicables (telles que les lois sur la diffamation, la vie privée et la propriété intellectuelle) et que les lignes directrices exigent donc que les personnes accréditées respectent ces lois et s'assurent que leur activité sociale et numérique est de bon goût, digne et ne contient aucun contenu grossier ou obscène. Les messages racistes, discriminatoires ou offensants envers d'autres personnes sont également interdits.

Pendant la durée des Jeux, les personnes accréditées ne sont pas autorisées à commercialiser leurs activités dans les médias sociaux et numériques et sur Internet (voir ci-dessous "[Puis-je publier des informations sur mes sponsors pendant le championnat ?](#)") ou à publier ou partager certains types de vidéos (voir ci-dessous "[Puis-je partager des vidéos prises pendant le championnat ?](#)").

Q: Can I post about my game(s)?

A: YES; accredited persons can post about their participation or involvement in a game or games during the championship, or their experiences generally but, unless they are members of accredited media, they should not assume the role of a journalist or media outlet. Posting should hence be in a first-person, diary-type format. In their online activities, accredited persons must not disclose any information which is confidential or private in relation to any other person or organisation involved in the championship.

*Q : Est-ce que je peux publier des messages sur mes jeux ?*

*R : OUI ; les personnes accréditées peuvent faire part de leur participation ou de leur implication dans un ou plusieurs matchs pendant le championnat, ou de leurs expériences en général, mais, à moins qu'elles ne soient membres de médias accrédités, elles ne devraient pas assumer le rôle de journaliste ou de représentant des médias. L'affichage devrait donc se faire à la première personne, dans un format de type journal intime. Dans leurs activités en ligne, les personnes accréditées ne doivent divulguer aucune information confidentielle ou privée concernant toute autre personne ou organisation participant au championnat.*

---

Q: Can I answer questions from the media asked through internet or social media?

A: YES; in the same way as offline, accredited persons are allowed - but under no obligation - to answer questions from the media asked through internet or social and digital media. They should also be vigilant about their postings and keep in mind that what they say and post on the internet and social and digital media will be in the public domain and may be used by the media. In essence, accredited persons post their opinions and any other materials at their own risk and responsibility, and they should make it clear that the views expressed are their own, even if they have authorised another person or organisation to manage their social media account on their behalf.

*Q : Puis-je répondre aux questions des médias posées par Internet ou les médias sociaux ?*

*R : OUI ; de la même manière que hors ligne, les personnes accréditées sont autorisées - mais sans obligation - à répondre aux questions des médias posées par Internet ou par les médias sociaux et numériques. Ils devraient également être vigilants au sujet de leurs affichages et garder à l'esprit que ce qu'ils disent et affichent sur Internet et dans les médias sociaux et numériques sera dans le domaine public et pourra être utilisé par les médias. Essentiellement, les personnes accréditées affichent leurs opinions et tout autre matériel à leurs propres risques et responsabilités, et elles devraient préciser clairement que les opinions exprimées sont les leurs, même si elles ont autorisé une autre personne ou organisation à gérer leur compte de médias sociaux en leur nom.*

---

Q: Can I share photos taken during the championship?

A: YES; accredited persons can share still photographs taken within or outside the championship on social and digital media and internet provided such postings are not used for commercial purposes, are shared on accredited person's personal social media account and respect applicable laws and the rights of others.

*Q : Puis-je partager des photos prises pendant le championnat ?*

*R : OUI ; les personnes accréditées peuvent partager des photos prises à l'intérieur ou à l'extérieur du championnat sur les médias sociaux et numériques et sur Internet à condition que ces affichages ne soient pas utilisés à des fins commerciales, qu'ils soient partagés sur le compte personnel des personnes accréditées sur les médias sociaux et respectent les lois applicables et les droits des autres.*

---

Q: Can I record or create videos taken from within the championship?

A: Accredited persons can record video or audio content, within or outside the championship, with non-professional recording material (for example, no TV equipment, or professional cameras are allowed). However, video or audio and live content taken from within the championship (i.e. all areas which require a championship accreditation or ticket to gain entry, including the training and practice and the Main Press Centre must only be for personal, non-commercial and non-promotional purpose.

*Q : Puis-je enregistrer ou créer des vidéos prises dans le cadre du championnat ?*

*R : Les personnes accréditées peuvent enregistrer du contenu vidéo ou audio, à l'intérieur ou à l'extérieur du championnat, avec du matériel d'enregistrement non professionnel (par exemple, aucun équipement de télévision ou caméra professionnelle n'est permis). Toutefois, le contenu vidéo ou audio et le contenu en direct provenant du championnat (c.-à-d. tous les domaines qui nécessitent une accréditation ou un billet de championnat pour y participer, y compris la formation et la pratique et le Centre de presse principal, ne doivent être utilisés qu'à des fins personnelles, non commerciales et non publicitaires.*

---

Q: Can I post about my sponsors during the championship?

A: As a principle, accredited persons should only use social and digital media during the period of the championship for the purposes of sharing their experiences and communicating with their friends, family and supporters and not for commercial and/or advertising purposes. Unless they have obtained the prior express written approval of the CEP to do so, accredited persons may not post about their sponsors, promote any organisation and/or an organisation's products or services on social or digital media or otherwise use social and digital media in a manner that creates or implies any association between the championship or the CEP and an organisation and/or an organisation's products and services. All players, coaches and officials must ensure that their activities on the internet and social and digital media comply with the requirements of the CEP Statutes and European Championship rules and the related instructions issued by the CEP and the Organising Committee.

*Q : Puis-je publier des informations sur mes sponsors pendant le championnat ?*

*R : En principe, les personnes accréditées ne devraient utiliser les médias sociaux et numériques pendant la durée du championnat que dans le but de partager leurs expériences et de communiquer avec leurs amis, leur famille et leurs supporters et non à des fins commerciales et/ou publicitaires. A moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite expresse de la CEP, les personnes accréditées ne peuvent pas publier des informations sur leurs sponsors, promouvoir une organisation et/ou les produits ou services d'une organisation sur les médias sociaux ou numériques ou utiliser les médias sociaux et numériques d'une manière qui crée ou implique une association entre le championnat ou la CEP et une organisation et/ou les produits et services d'une organisation. Tous les joueurs, entraîneurs et officiels doivent s'assurer que leurs activités sur Internet et dans les médias sociaux et numériques sont conformes aux exigences des Statuts de la CEP et du règlement du Championnat d'Europe, ainsi qu'aux instructions émises par la CEP et le Comité Organisateur.*

---

Q: Can I use the CEP logo or other CEP properties in my internet and social media posts?

A: YES, provided the CEP logo or other CEP properties (including in particular all CEP emblems, mascots, flags, mottos, etc) are not used for commercial purposes, to promote any organisation and/or an organisation's products or services, or in a manner that suggests any association between the championship or the CEP and an organisation and/or its products and services, or any kind of endorsement by the CEP or the Organising Committee.

*Q : Puis-je utiliser le logo du CEP ou d'autres propriétés du CEP dans mes messages sur Internet et dans les médias sociaux ?*

*R : OUI, à condition que le logo de la CEP ou d'autres propriétés de la CEP (y compris en particulier tous les emblèmes, mascottes, drapeaux, devises, etc. de la CEP) ne soient pas utilisés à des fins commerciales, pour promouvoir une organisation et/ou les produits ou services d'une organisation, ou d'une manière qui suggère toute association entre le championnat ou la CEP et une organisation et/ou ses produits et services, ou toute forme de soutien par la CEP ou le Comité organisateur.*

---